



Appel à Projets BOOSTER IA : édition 2023

La numérisation de l'économie et de la société entraîne une production croissante de données dans les territoires. Parallèlement, l'évolution toujours rapide des technologies numériques, l'essor de l'intelligence artificielle, et l'accroissement continu des possibilités offertes par le calcul numérique sont des leviers stratégiques pour les acteurs du territoire : les enjeux sont ceux de la résilience et de l'attractivité territoriale, du dynamisme du développement économique local, du déploiement de services numériques innovants dans une logique durable d'intérêt général et de respect des biens communs.

Les enjeux sont aussi ceux de l'articulation entre numérique et durabilité, pour valoriser les externalités positives de la transition numérique. La Région s'appuie notamment sur sa politique en faveur du numérique, celui-ci pouvant être un vecteur de solutions pour répondre aux enjeux du changement climatique et atténuer ses effets, en particulier par la mobilisation des données et des nouvelles technologies numériques. Il s'agit, à travers la valorisation des données, de soutenir un numérique au service de l'intérêt général, du développement des territoires et de leurs acteurs, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement.>

Objectifs

Cet Appel à Projets vise donc spécifiquement à aider les organisations publiques ou privées à expérimenter dans un univers de confiance les services numériques faisant appel aux technologies de l'Intelligence Artificielle, à développer de nouveaux cas d'usage et à renforcer ainsi les compétences dans ce domaine en Normandie.

La Région souhaite faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement :

- Révéler l'innovation par la donnée et favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'Intelligence artificielle permettant de prototyper et de valider la preuve de concept,

- Exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement,
- Conforter la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires peuvent être :

- Les entreprises
- Les associations
- Les établissements publics ou privés
- Les collectivités locales

Les bénéficiaires doivent être implantés en Normandie et porter un projet de développement de technologies d'intelligence artificielle et de valorisation de la donnée.

Sont visés par cet appel à projets uniquement les travaux collectifs résultant d'un partenariat entre une structure porteuse d'un projet de cas d'usage faisant appel à l'IA et un ou des offreurs de solutions (laboratoires, entreprises, ...) de préférence normands. Les démarches de développement de solutions en interne sont donc exclues.

Les bénéficiaires doivent avoir une situation financière saine, être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables.

Caractéristiques de l'aide

Le projet correspond à la réalisation d'une preuve de concept (de l'audit de faisabilité à la preuve de concept) d'environ 3 mois qui doit permettre de favoriser l'innovation par la donnée.

Les dépenses éligibles du projet faisant intervenir au moins deux structures normandes :

- Les frais de personnel pour une durée maximale de 3 mois : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- L'acquisition de matériel informatique nécessaire à la réalisation du projet,
- L'amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics,
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
- Les prestations,
- Les consommables supportés directement du fait du projet.

Taux de l'aide

Le montant de l'aide Régionale accordée intervient en fonctionnement à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles et pour un montant maximum de 18 500 € HT.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 18 juin 2023.

Contacts

Contacts

CAVACO Claire-Marie

Direction Aménagement Numérique

Service Transformations Numériques des Territoires

Responsable du service

02 31 06 79 07

claire-marie.cavaco@normandie.fr

PLES Agnieszka

Direction Aménagement Numérique

Service Transformations Numériques des Territoires

Chargée de projets territoires intelligents

02 31 15 13 74

agnieszka.ples@normandie.fr